

La prison d'Ittre

La prison d'Ittre cela représente près de 1000 personnes : détenus, agents, services mais aussi des intervenants proposant des contacts et services aux détenus, comme les aumôniers et conseillers laïques, mais aussi des intervenants extérieurs sous la coupole ou non de services d'aide aux détenus : activités de remédiation, de formation, de création culturelle (atelier dessin, expositions) etc. On y retrouve des bénévoles, dont les visiteurs de prison, attachés plus particulièrement à rencontrer des détenus sans famille ni autre relation extérieure.

La Commission de surveillance

Parmi ces bénévoles, une mission spécifique officielle est remplie par une Commission de Surveillance composée de 12 citoyen-ne-s nommé-e-s par le Ministre de la Justice, sans qualification particulière, sauf d'avoir en son sein au moins un avocat, un magistrat et un médecin.

Même si les détenus condamnés l'ont été en quelque sorte parce qu'ils se sont mis hors-la-loi, et parce que nous vivons dans une Démocratie et non dans une dictature, la Loi, comme la Convention Européenne des Droits de l'Homme et d'autres Conventions comme celle relative à la Torture et aux traitements dégradants, préservent certains droits aux détenus dans le cadre de leur détention.

Ce sont ces droits qu'une Commission de Surveillance est chargée de contrôler, voire de faire respecter. Elle n'intervient pas sur les jugements ayant mené à l'incarcération ni sur les dispositifs de libération, de permissions de sortie, etc.

Concrètement, en tournante, chaque semaine, 2 Commissaires vont dans le cellulaire (comme partout dans la prison), rencontrent les détenus qui en ont fait la demande, soit par courrier, soit verbalement, identifient la demande, et tentent, avec l'appui du personnel, des services et de la Direction, de la clarifier, voire de la résoudre. De plus, nos commissaires médecins effectuent des visites spécifiques.

Deux éléments fondamentaux à ce stade :

- 1) Nous ne connaissons pas et, à priori, n'avons pas à savoir, les antécédents judiciaires et motifs de condamnations du détenu. Il a été jugé et n'a pas à l'être à nouveau. C'est seulement lorsque la question posée mérite une meilleure compréhension et que le détenu nous y autorise par écrit, que nous allons consulter son dossier.
- 2) Notre mission n'est pas d'être contre les agents ou la prison, mais bien pour le respect des droits des détenus, même s'il peut arriver de relever des éléments conflictuels.

Dans les faits, comme nous sommes dans une grande institution très peuplée, avec de multiples intervenants et services, parfois débordés (dont le médical), notre constat est que nous intervenons souvent pour pallier à des incompréhensions ou à des failles dans la chaîne de transmission des informations.

Statistiques des plaintes (année 2014)

Nombre de contacts détenus (courrier, interpellation orale, visite de CN, retours pour suivi, ...) : 391

Nombre de détenus rencontrés : 132

Sujets des plaintes (fondées ou non), demandes, remarques, observations d'initiative (certaines étant cumulatives par contact): 362

Médical (médicaments, traitements, rendez-vous, ...)	80
SPS (dossier, PS, SE, CP, ...)	36
Agressivité entre AP et détenus (dont constats suivant notre passage en CN)	34
Irrespect des procédures internes	21
Agressivité entre détenus (dont constats suivant notre passage en CN)	17
Nourriture (quantité, qualité) et cantine (coût, date limite, quantité, ...)	17
Régime disciplinaire	17
Téléphonie (coût, accès)	15
Stupéfiants (constats et/ou contestation)	15
Demandes de transferts externes	15
Problèmes de transfert de biens d'autres prisons	15
Fouilles (sur la personne ou en cellule) / dégradation par AP	14
Demandes de transfert interne	14
Avocats	13
Problème matériel en cellule (équipement défectueux, hygiène) –régie	13
Emploi (accès, retrait, salaire)	11
Indigence	5
Racisme	4
Courrier	2
Visite enfants	2
Détention prohibés	1
Commission	1
Total	362

Investissement des commissaires (au minimum):

- A raison de 52 semaines/an et 2 commissaires, pour une moyenne de 3h de visite (mais de rares sont plus courtes et d'autres peuvent aller à 5h) : 312h
- Visites complémentaires du médecin : 20h
- Autres visites complémentaires (président, grèves, etc ...) : x
- Réunions: 10/an avec une présence moyenne de 7 pendant 2h: 140 h
- Séminaire interne: 12 x 5h: 60 h
- Rapports mensuels 12 x 3h : 36 h
- Réunions CCSP, rapport annuel, organisation générale : x

Au total, un minimum de 600 heures consacrées cumulativement et bénévolement par les membres de la Commission.

Questions de fond.

- A) Même si une prison n'est pas une autre, la Belgique a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur la situation des internés dans le système carcéral (voir le documentaire « Nef des fous ») sur la surpopulation

carcérale ainsi que les problèmes d'hygiène et de vétusté des établissements pénitentiaires. Ceci concerne plus particulièrement les prisons de préventive (dont Forest, Lantin, etc.) , l'ltre étant une prison moderne et de peine où il n'y a pas vraiment de surpopulation ni de problèmes d'hygiène.

- B) Une attitude répandue au sein de la population est de s'en tenir à la condamnation du détenu, qu'il la bien méritée, voire que la peine est insuffisante, qu'on devrait enfermer plus et plus longtemps et que le détenu jouit de bien trop d'attentions, voire de services et de loisirs indignes par rapport à des citoyens honnêtes, pauvres ou indigents. Cette attitude encourage les pouvoirs publics à alourdir les peines, bâtir des prisons supplémentaires, tout en, restrictions budgétaires obligent, réduisant les services et le personnel. Ces attitudes, souvent émotives, sont sans doute compréhensibles, mais, il nous vous faut le dire, vont dans le sens contraire des effets attendus.
- C) Des statistiques indiquent 50% de récidivistes et le juge Panier avance le coût annuel global de la détention à 456.562.500 euros. Faites le compte : 50% de récidivistes reviennent en prison pour être rejoints par de nouveaux condamnés, dont la moitié sera récidiviste, etc, etc Donc, de plus en plus de prisons, de surpopulation. Un cercle vicieux, qui coûte de plus en plus à la Société, avec de moins en moins de personnel et de services. Tout le contraire avec les politiques menées dans le Nord de l'Europe, avec beaucoup moins de récidive, dont aux Pays-Bas où l'on y ferme les prisons. Imaginez qu'avec une autre politique, on puisse autant réduire la récidive qu'affecter des budgets à un accompagnement qualitatif efficient des détenus et transférer des budgets supplémentaires aux plus pauvres de notre Société !
- D) Notre observation globale quant à la politique pénitentiaire va donc dans un autre sens : celui d'une politique qui vise, au-delà de la peine de privation de liberté, à faire en sorte que le détenu bénéficie d'un maximum qualitatif d'accompagnement en prison pour, qu'en sortant, il ait mieux appréhendé les valeurs démocratiques et de Justice de notre Société, et si possible, s'offre, et offre à ses proches comme à la Société, une vie sociale, familiale, professionnelle apaisée et renouvelée, qu'il récidive donc le moins possible. Nous concevons notre mission de la Commission comme étant de contribuer, un tant soit peu, alors qu'une personne a été condamnée et bien qu'elle se soit mise hors-la-loi, à lui montrer qu'il y a des citoyens, bénévoles de surcroît, qui s'évertuent à lui consacrer du temps pour préserver néanmoins son droit à la Justice. Si quelques-uns des détenus, et de plus en plus, nous remercient pour notre présence, voire pour notre action, nous estimons ainsi avoir contribué, dans un bénévolat lourd, même petitement, à la transformation d'une Société vers plus de justice et plus d'efficacité, dépassant les réactions émotives au bénéfice de tous.
- E) Un dernier mot, des détenus nous ont dit : tendez-nous la main pour qu'on en sorte, ne nous enfoncez pas dans notre trou !

Contactez la Commission de surveillance

w.claire@live.be